

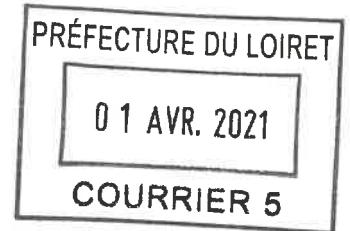


COMITE SYNDICAL

Du 23 mars 2021



Délibération n° 5



Objet : Participation des membres au budget 2021.

Étaient présents :

Messieurs NÉRAUD, BRAUX, MALBO, TEBIBEL, MILLIAT. Madame GALZIN.

Etaient présents en visioconférence : Messieurs SOLER et LELEVE.

Étaient excusés :

Monsieur MARTIN. Mesdames LECLERC, DESNOUES, ROUSSEAU.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs MEYER, DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS et JOUDIOU.

Vu le rapport n° 5 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

Exposé

Conformément au rapport d'orientations budgétaires exposé lors de la réunion du comité syndical du 09 février 2021, il vous est proposé d'arrêter les participations des membres pour 2021 ainsi qu'il suit, dans l'attente des discussions qui doivent se tenir entre le Département et Orléans Métropole sur la stratégie de valorisation de l'aéroport.

Orléans Métropole.....	100 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	132 000 €

Conformément aux statuts, le Département financera le déficit de la section d'exploitation dont le plafond est estimé à **842 000 € pour 2021**.

Pour mémoire figurent ci-après les participations allouées par les membres sur les cinq dernières années en section de fonctionnement, ainsi que la proposition pour 2021 :

Désignations	2016	2017	2018	2019	2020	Propositions 2021
CCIL	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Orléans Métropole	69 000 €	69 000 €	69 000 €	100 00 €	100 000 €	100 000 €
Châteauneuf sur Loire	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €
Saint Denis de l'Hôtel	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €
Fay aux Loges	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Jargeau	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Donnery	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Saint Martin d'Abbat	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Département	681 206 €	662 000 €	596 577 €	670 000 €	651 200 €	842 000€
TOTAL	782 206 €	763 000 €	695 993 €	802 000 €	783 200 €	974 000 €



Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

De fixer comme suit les montants des cotisations à appliquer aux différents membres du Syndicat Mixte pour 2021 :

Orléans Métropole.....	100 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	132 000 €

Le Département financera le déficit de la section d'exploitation conformément aux statuts approuvés.

(adopté)

Frédéric NERAUD

**Président du SMAEDAOL
Aéroport Orléans Loire - Valley**

